

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 14/007/2007 (Public)

Bulletin n° : 027

ÉFAI

9 février 2007

Irak. Amnesty International préoccupée par la possibilité d'une condamnation à la peine capitale pour l'ancien vice-président Taha Yassin Ramadan

Le 12 février 2007, le Tribunal pénal suprême irakien doit se réunir pour examiner la requête formulée par sa chambre d'appel le 26 décembre 2006, demandant que soit aggravée la peine de prison à vie prononcée contre l'ancien vice-président Taha Yassin Ramadan. Si cette requête aboutit, il sera condamné à mort et exécuté dans un délai de trente jours. Selon la loi appliquée par le tribunal, les condamnés à mort ne peuvent prétendre à une grâce présidentielle.

Taha Yassin Ramadan a été condamné à l'emprisonnement à vie le 5 novembre 2006 après avoir été reconnu coupable, aux côtés de l'ancien président Saddam Hussein et de six autres accusés, d'avoir ordonné l'homicide de 148 personnes dans le village de Al Dujail, au nord de Bagdad, en représailles d'une tentative ratée d'assassinat du président Saddam Hussein en 1982. Trois des accusés, parmi lesquels Saddam Hussein, son demi-frère et ancien chef des services secrets (*Mukhabarat*) Barzan Ibrahim al Tikriti et Awad Hamad al Bandar, ancien président du tribunal révolutionnaire, ont été condamnés à mort. Trois autres accusés ont été condamnés à des peines de prison et une personne a été acquittée et relaxée.

Ces condamnations ont été confirmées en appel le 26 décembre 2006 et Saddam Hussein a été exécuté quatre jours plus tard. Barzan Ibrahim al Tikriti et Awad Hamad al Bandar ont été exécutés le 15 janvier 2007, mais la chambre d'appel avait décidé de renvoyer l'affaire Taha Yassin Ramadan devant le tribunal, estimant trop clémente la peine d'emprisonnement à vie prononcée contre lui et demandant au tribunal d'envisager une condamnation plus lourde.

Le procès de Saddam Hussein et de sept autres accusés, parmi lesquels Taha Yassin Ramada, a été inéquitable et la procédure en appel, menée en l'espace de quelques semaines semble n'avoir été qu'une formalité. Le procès, qui a débuté en octobre 2005 et s'est terminé en juillet 2006, a fait l'objet d'ingérences politiques, qui ont provoqué la démission d'un des principaux juges et le blocage de la nomination d'un second ; l'incapacité du tribunal à assurer la sécurité des avocats de la défense, des témoins et autres parties au procès a également nui à l'ensemble de la procédure.

Trois avocats de la défense ont été assassinés durant le procès. Plutôt que de maintenir les condamnations et les peines, et d'appeler à une aggravation de la peine de Taha Yassin Ramadan, la chambre d'appel aurait dû, dans le cadre d'un processus équitable, ordonner que les accusés soient re-jugés dans le respect des normes internationales d'équité des procès.

Complément d'information

Amnesty International a enquêté, rassemblé un grand nombre de témoignages et fait campagne contre les atteintes massives aux droits humains perpétrées en Irak sous le gouvernement de Saddam Hussein (1979-2003) – massacres, exécutions extrajudiciaires, exécutions à l'issue de procès inéquitables, actes de torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants. L'organisation n'a cessé de demander que les auteurs présumés de ces actes soient jugés lors de procès équitables excluant le recours à la peine de mort.

Des délégués d'Amnesty International ont assisté à l'ouverture du procès de Al Dujail le 19 octobre 2005 à Bagdad. L'organisation a suivi le dossier tout au long du procès, appelé à ne pas appliquer les peines de mort et condamné l'exécution de trois des accusés en décembre 2006 et janvier 2007.